



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Bordeaux, le 21 septembre 2020

Proposition de la nomination de la directrice de l'ENM

Les personnels de l'École nationale de la magistrature prennent acte de l'annonce de monsieur le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, de proposer le nom de Me Nathalie RORET, vice-bâtonnière du barreau de Paris, comme nouvelle Directrice de l'École nationale de la magistrature, où elle est régulièrement conviée pour intervenir.

L'École nationale de la magistrature rappelle à cette occasion que la formation des magistrats privilégie et entretient au quotidien les échanges interprofessionnels avec l'ensemble de leurs partenaires, au premier rang desquels les avocats, en formation initiale comme en formation continue.

En formation initiale, l'ENM forme environ 500 élèves magistrats parmi lesquels des professionnels en reconversion, dont le recrutement s'est considérablement diversifié. Les auditeurs de justice sont notamment accueillis dans les cabinets d'avocats. Leur formation vise à développer la culture du doute, leur capacité à prendre des décisions en toute indépendance, et à acquérir l'ensemble des règles déontologiques indispensables à la conduite de leurs missions au service de la Justice. 70% de leur temps de formation est consacré à des stages de terrain, en prise directe avec les réalités du pays.

Depuis de nombreuses années, l'École nationale de la magistrature est une école de dialogue et de débats contradictoires sur les grands enjeux sociétaux, et d'ouverture sur le monde. Elle est ouverte aux autres professions, qui composent un quart de ses publics en formation continue, et multiplie les partenariats avec les écoles de formation des barreaux, celles de la fonction publique, les universités, et les autres instituts de formation pour former des professionnels amenés à travailler ensemble.

Elle a en outre contribué à former en 2020 plus de 10.000 personnes (juges consulaires, magistrats exerçant à titre temporaire, conseillers prud'hommes, conciliateurs, délégués du procureur, assesseurs des pôles sociaux) qui, sans être magistrats, exercent une activité juridictionnelle, ou concourent étroitement à l'activité judiciaire, conformément au mandat qui lui a été confié.

CONTACT PRESSE

Cheffe du service communication : claire.keller@justice.fr

École nationale de la magistrature, 10 rue des Frères Bonie 33080 Bordeaux